



**CITY OF / VILLE DE
BATHURST**

POLICY

POLITIQUE

TITLE: GPS POLICY

TITRE: POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES GPS

Policy No.2010 -01
AUTHORITY:City Council
EFFECTIVE DATE:April 19, 2010
Amended
Supersedes:
APPROVAL:City Council

Politique no2010-01
AUTORISATION:Conseil de ville
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 19 avril 2010
Modifiée.....
Remplace :.....
APPROBATION :..... Conseil de Ville

POLICY STATEMENT:

ÉNONCÉ DE POLITIQUE:

The City of Bathurst is dedicated to the health and safety of its employees, as well as the protection of its properties, both physical and intellectual. The use of GPS for tracking City of Bathurst property allows us to achieve these important aspects of company security.

La Ville de Bathurst se soucie de la santé et de la sécurité de ses employé(e)s et de la protection de ses biens, autant sa propriété intellectuelle que ses biens meubles et immeubles. L'utilisation d'appareils GPS pour suivre les biens appartenant à la Ville de Bathurst nous permet d'atteindre ses objectifs essentiels à la sécurité corporative.

GPS Units (Tracking Devices)

Appareils GPS (dispositifs de repérage)

- Monitoring through GPS units will be limited to legitimate business purposes with the overall intention of employee safety and security, increasing productivity and assisting in quick response.
- GPS units will be used on company and contractor vehicles and large-scale equipment as necessary, and will be capable of tracking the location and speed of the vehicle.
- GPS devices are intended to act as both a tool to assist employees, and a tracking system for company and contractor-owned property.
- Monitoring may occur during regular working hours and overtime.
- Employees are prohibited from altering, modifying, adjusting and/or turning off the GPS device during regular working hours and/or overtime hours.
- Information obtained by these devices will be kept confidential.
- The installation of a global positioning system (GPS) in an employer's vehicle(s) does not violate the privacy rights of employees as set out in applicable legislation.

- Les appareils GPS seront utilisés uniquement pour atteindre des buts commerciaux légitimes et, en général, pour assurer la sécurité des employé(e)s, améliorer la productivité et assurer une réponse plus rapide.
- Les appareils GPS seront utilisés au besoin sur les véhicules de la corporation et des entrepreneurs ainsi que sur les équipements lourds. Ces appareils seront capables de suivre les déplacements et la vitesse des véhicules.
- Les appareils GPS seront en même temps un outil de travail pour les employé(e)s et un système de repérage pour les biens de la corporation et des entrepreneurs.
- Les appareils GPS peuvent être utilisés pendant la journée de travail normale ou pendant le surtemps.
- Il est interdit aux employé(e)s de modifier, altérer, ajuster et/ou fermer l'appareil GPS pendant les heures normales de travail et/ou les heures travaillées en surtemps.
- Toute information obtenue à l'aide de ces appareils demeurera confidentielle.
- L'installation d'un système de positionnement global (GPS) dans les véhicules appartenant à l'employeur ne porte en aucune façon atteinte au droit à la vie privée de l'employé(e) tel que prévu par les lois applicables.

Disciplinary Actions

- In the event that an employee is found to be in violation of company policy by speeding, driving recklessly, turning the device off during regular working hours and/or overtime hours, or engaging in dereliction of duty by not working, making unscheduled stops at unapproved locations or going unreasonably off-course, the employee may be subject to disciplinary action up to and including termination of employment. The Union reserves the right to challenge any actions that may be taken by Management relating to, or arising from, the installation and use of GPS; by exercising any and all rights under the collective agreement and/or relevant legislation.

Legal Compliance

The Provisions of this policy are subject to any federal, provincial, territorial or local laws that may prohibit or restrict their applicability, and shall be conducted in accordance with and limited by such laws notwithstanding any terms of this policy to the contrary.

Acknowledgement & Agreement

I, _____, acknowledge that my supervisor has reviewed the contents and has provided me with a copy of the GPS Policy of the City of Bathurst.

Name: _____

Signature: _____

Mesures disciplinaires

- Advenant le cas où un(e) employé(e) est reconnu(e) en violation de la présente politique pour cause d'excès de vitesse, conduite dangereuse, fermeture de l'appareil GPS pendant les heures normales de travail ou pendant les heures travaillées en surtemps, ou parce que l'employé(e) a manqué à ses devoirs en évitant de travailler, en faisant des arrêts non prévus à l'horaire à des endroits non autorisés ou en quittant sa route prévue sans raison valide, cet/cette employé(e) peut faire l'objet de mesures disciplinaires allant jusqu'au congédiement. Le Syndicat se réserve le droit de contester toute mesure prise par l'administration en ce qui concerne l'utilisation et/ou l'installation d'un appareil GPS, et ce, en se prévalant des droits qui lui sont conférés en vertu de la convention collective et/ou des lois applicables.

Conformité légale

Les dispositions de la présente politique sont subordonnées à toutes les lois provinciales, fédérales, territoriales ou locales pouvant interdire ou restreindre leur mise en application et, nonobstant toute indication à l'effet contraire contenue dans les présentes, lesdites dispositions seront appliquées en conformité avec et selon les restrictions imposées par de telles lois.

Attestation & Entente

Je, _____, atteste par la présente que mon superviseur a révisé le contenu de la politique avec moi et m'a remis copie de la Politique de la Ville de Bathurst sur l'utilisation des GPS.

Nom et prénom : _____

Signature : _____